

COMMENT ÇA MARCHE ?

Le **disque bleu** européen est obligatoire.

Comment utiliser le disque de stationnement ?

- Le disque doit être positionné de manière visible.
- L'automobiliste doit indiquer son heure d'arrivée.
- Le stationnement est limitée à la durée indiquée sur les panneaux.



Quand utiliser votre disque ?

- Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18 (hors jours fériés).

Où se procurer le disque de stationnement ?

- Après des commerces partenaires
- En mairie
- Dans les magasins spécialisés.

